

N° 74/2025

Commune de Villenoy

Seine-et-Marne



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 19/09/2025

ID : 077-217705136-20250917-DEL2025_74-DE



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2025

Date de Convocation :

11/09/2025

Date d'affichage :

19/09/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

OBJET :

**Vente de trois garages situés
rue du Général de Gaulle**

Date de Publication :

19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel HUDE, Maire.

Etaient présent(e)s : Ms, Mmes, HUDE Emmanuel, KRONENBITTER Patrick, JULIENNE Anouke, GAUCHER Alain, TEIXEIRA Sylvie, ASKOUBAN Rachid, DANIEL Caroline, FOURNIER Agnès, RODRIGUES Aurore, BUIRON Lucile, JARDINIER Patrick, MERCIER Claude, TANKOUA Justin, BOUKHRIS Samira, INCANA-BESSON Myriam, LEITAO Pedro, THERIN Yann, BRETHIOT Micheline.

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Ms, Mmes, SILVA Guylaine à HUDE Emmanuel, LY Abdou à JULIENNE Anouke, NEIVA DE SOUSA Joséphine à TEIXEIRA Sylvie, NOEL Claude à FOURNIER Agnès.

Absents : DEROY Hervé, GRIMAUD Pascal, KOZA Nadia, BEAUJEAN Gérard et FIERRY-FRAILLON Julien.

Rachid ASKOUBAN désigné comme secrétaire de séance a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants, précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donnent lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu l'estimation de la valeur vénale de ce bien établie par le service des domaines par courrier en date du 20/06/2025 au prix de 39 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15% ;

Vu le plan ci-joint en annexe ;

Considérant que la commune souhaite procéder à l'aliénation de ce bien ;

Considérant que l'immeuble (lot A) d'une superficie de 78 m² sis rue du Général de Gaulle est issu de la division de la parcelle cadastrée section AI n° 176 et qu'il appartient au domaine privé communal ;

Considérant que l'annonce de mise en vente du bien sera publiée sur le site internet de la commune ;

Entendu l'exposé de M Alain GAUCHER et après en avoir délibéré à **1 voix CONTRE et 21 voix POUR**, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de la vente du lot A situé rue du Général de Gaulle, issu de la division de la parcelle cadastrée section AI n° 176, au prix de 45 000 € net vendeur conformément au plan ci-joint ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce bien par vente de gré à gré dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun et à signer tous les documents s'y afférant.

A Villenoy, le 19 septembre 2025

Emmanuel HUDE
Maire de Villenoy

Rachid ASKOUBAN,
6^{ème} Adjoint, Secrétaire de séance

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.